

République Centrafricaine



Crédit photo : Cluster Protection RCA, sites des PDI dit "site catholique" à Alindao, incendié le 11 janvier 2022

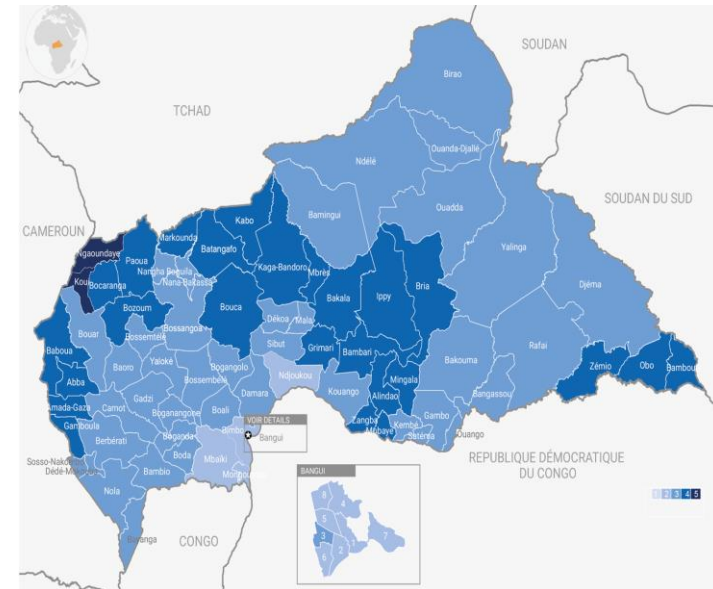
1. RÉSUMÉ

La paupérisation des ménages et la dégradation des services essentiels ont considérablement impacté leurs conditions de vie. Désormais, les deux-tiers de la population luttent au quotidien pour se soigner, se nourrir, se loger, envoyer leurs enfants à l'école ou s'approvisionner en eau potable. Les besoins humanitaires liés aux conditions de vie ont franchi les frontières de nouvelles sous-préfectures comme Kouï, Bozoum ou Bossangoa, considérées comme relativement stables il y a un an.

9 ménages sur 10 utilisent des stratégies de survie négatives pour faire face à la dégradation de leurs conditions de vie et de leur bien-être. Plus effrayant encore, un tiers adopte des stratégies d'urgence les mettant en danger¹. Pour ces femmes, hommes et enfants, mendier, vendre sa maison ou mener d'autres activités d'adaptation négative sont devenues les seules options possibles pour survivre. La résilience des populations s'est érodée sous le poids des crises successives, de la récession économique et de l'affaiblissement des mécanismes de solidarité. Or, quand envoyer ses enfants à l'école et payer des frais de santé n'est plus considéré comme une dépense essentielle, les opportunités de développement humains se réduisent autant que la dépendance à l'aide humanitaire se renforce.

Impacts sur l'environnement de protection :

Une conséquence caractéristique de la crise humanitaire actuelle est la multiplication des déplacements massifs de la population. Au 30 avril 2022, le nombre total des personnes déplacées internes (PDI) en RCA est estimé à 658 265 individus (163 551 personnes dans les sites



Chiffres clefs de Protection

Personnes dans le besoin : **2,7 millions**

Nombre de personnes affectées : **2,7 millions**

Chiffres sur les déplacés internes : **649,794 PDI**

- **164 049 personnes** dans les sites
- **485 745 personnes** dans les familles d'accueil.

Personnes dans le besoin VBG : **1,2 millions**

Personnes dans le besoin Protection de l'Enfance : **944,000**

¹ Plan de Réponse Humanitaire RCA 2022.



; 494 714 personnes dans les familles d'accueil)², 91 sites de PDI répartis dans 22 sous-préfectures sont actuellement opérationnels.

Les infrastructures de santé continuent à être la cible des attaques d'hommes en armes provoquant ainsi leur fermeture temporaire ou la suspension des activités qui ont un impact direct sur l'accès de la population aux soins. Le mécanisme de surveillance des attaques sur le système de santé administré par l'OMS a enregistré 18 attaques en 2020 et 90 attaques en 2021. Selon les données du Cluster Santé, 13 attaques ont été rapportées de janvier à mai 2022.

Les violences basées sur le genre (VBG) figurent parmi les violations des droits les plus répandues en RCA, notamment les violences sexuelles, les mariages forcés/précoce, le sexe pour la survie, l'exploitation et abus sexuels (EAS) et la violence conjugale. L'accès aux services de prise en charge multi sectorielle des survivant(e)s de VBG est limité.

En RCA, les enfants constituent plus de la moitié des personnes déplacées³ et sont particulièrement vulnérables à la séparation familiale, à la détresse psychosociale, au recrutement par les forces et groupes armés et à la violence y compris sexuelle. Les acteurs de protection de l'enfant estiment que 944 000 enfants (51% de filles) sont en besoin de services de protection, y compris la santé mentale et appui psychosocial en 2022. Au regard de la dégradation du contexte socio-économique et du contexte sécuritaire dans certaines régions depuis le début de l'année 2022, il est probable que les besoins soient plus importants.

La détérioration croissante des conditions de vie des ménages expose davantage les enfants vivant dans des conditions précaires à la

² Statistiques CMP Avril 2022

³ Estimation faite par UNICEF sur la base du % d'enfants dans la population totale

violence, aux abus, à l'exploitation et à la détresse psychosociale, en particulier les enfants chefs de famille et les enfants PDI avec ou sans leur famille. Lors des discussions de groupes conduites dans des sites de PDI en avril 2022, le manque de ressources du ménage, notamment de nourriture, a été souvent cité comme une raison pour laquelle les adolescentes et les jeunes femmes ont des rapports sexuels transactionnels. La baisse du pouvoir d'achat, le manque d'opportunités et d'accès à la nourriture ont été cités parmi les causes majeures qui poussent les enfants à rejoindre les groupes armés.

2. CONTEXTE

La crise politico-militaire depuis 2013 a entraîné une grave crise humanitaire liée à une problématique de protection complexe. La violence, les violations du DIH et des droits de l'homme, les déplacements forcés, et autres atteintes aux droits humains, ont généré une crise de protection qui a exigé la mobilisation rapide de la communauté internationale et une décision du Conseil de sécurité avec l'envoi de la Mission Multidimensionnelle des Nations Unies pour la Stabilisation de la Centrafrique (MINUSCA), avec pour priorité la protection des civils⁴. Les renouvellements successifs du mandat de la MINUSCA mettent toujours en priorité la protection des civils.

En février 2019, le gouvernement centrafricain et 14 groupes armés ont signé un accord politique pour le retour de la paix et de la réconciliation en RCA (APPR). Cet accord a suscité de l'espoir pour le rétablissement de la sécurité, de la paix et pour des lendemains meilleurs pour la population centrafricaine. Néanmoins la mise en œuvre de l'APPR reste émaillée de plusieurs obstacles, consécutifs

⁴ UN Resolution 2121, [Résolution du Conseil de sécurité sur la situation en république centrafricaine | MINUSCA \(unmissions.org\)](https://www.unmissions.org/fr/resolution-du-conseil-de-securite-sur-la-situation-en-republique-centrafricaine)



notamment au retrait de quelques groupes armés⁵ qui sont actifs sur le terrain, notamment dans les Préfectures de l’Ouham-Pendé, de la Ouaka, de la Basse-Kotto et du Mbomou.

Fin 2020, des nouveaux acteurs armés, y compris des forces bilatérales, sont intervenu pour appuyer les forces armées centrafricaines (FACA) à combattre et à neutraliser les groupes armés. Ainsi, plusieurs éléments des groupes armés ont été chassés ou se sont retirés des grandes agglomérations pour s’installer dans des villages périphériques et sur les axes.

Quelques sources alertent sur le fait que certains acteurs armés feraient recours aux anciens éléments qui ont quitté leurs groupes armés (anciens combattants), et qui seraient utilisés dans les opérations militaires notamment dans les localités éloignées des grandes agglomérations et sur les axes. Certains observateurs tendent à faire un lien entre le recours à ces supplétifs et des cas de représailles sur les civils qui ont été rapporté dans certaines localités.

Du 21 au 27 mars 2022, le Gouvernement Centrafricain a organisé le dialogue républicain à Bangui. Différentes couches sociales ont pris part à ce dialogue, y compris les représentants de PDI et des réfugiés centrafricains, ainsi que ceux de l’opposition démocratique et de quelques groupes armés. La tenue du dialogue républicain est porteur d’espoir pour la consolidation de la paix et de la sécurité, notamment en vue d’une meilleure inclusivité et participation des différentes couches de la population aux élections locales à venir⁶.

Des années de conflit ont gravement affecté le fonctionnement du système judiciaire et favorisé l’impunité des auteurs de crimes graves. Afin d’y pallier, en plus du déploiement progressif de la chaîne pénale, les autorités centrafricaines ont institué, en juin 2015, la Cour

⁵ L’union des Patriotes Centrafricains (UPC) et le 3R se sont retirés de l’APPR

Pénale Spéciale (CPS). La CPS tient actuellement son premier procès. Le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l’Homme (BCNUDH) collabore avec la CPS sur les violations des Droits de l’Homme et du Droit International Humanitaire (DIH) documentés, afin de faciliter la mise en œuvre du mandat de la Cour.

Les PDI, principalement celles sur les sites, vivent dans des conditions très difficiles qui les exposent à différents risques de protection incluant notamment l’imposition des taxes illégales, les arrestations arbitraires et détentions illégales, les VBG, le recrutement forcé – y compris des enfants – les cas d’EAS ou encore les atteintes à la vie et à l’intégrité physique.

Bien que les groupes armés aient été chassés de plusieurs grandes agglomérations avec l’arrivée des forces bilatérales, le non-respect du caractère civil et humanitaire des sites de PDI reste une problématique sur plusieurs sites, quoi qu’elle se pose en des termes différents.

Dès la seconde moitié de 2021, les acteurs de protection ont commencé à rapporter de plus en plus des cas de menaces d’éviction de PDI sur sites. Dans certains cas, les menaces ont été mises à exécution et les PDI effectivement évincés, tels qu’à Bambari (8 375 PDI du site Elevage) et à Batangafo (40 ménages PDI du site Alternatif). Les auteurs de ces menaces sont souvent les autorités locales, les éléments armés, y compris les forces bilatérales, les personnes physiques ou morales privées qui veulent recouvrer la jouissance de leurs terrains sur lesquels sont établis les sites.

La réponse multisectorielle aux PDI et autres catégories de personnes dans le besoin, n’arrive pas toujours à temps dans certaines régions éloignées et/ou enclavées. Il arrive également que cette réponse soit

⁶ Les élections locales sont en principe prévues en septembre 2022

irrégulière et non conforme aux standards requis, exposant de ce fait les PDI à divers risques de protection, en particulier les filles, les garçons et les femmes.

Au niveau économique, la productivité a connu deux années difficiles en raison de l'impact combiné de la COVID-19 et de la détérioration de la situation sécuritaire. Cela a contribué à détériorer notamment la situation de l'insécurité alimentaire en RCA. L'analyse Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) indique que plus de 2,2 millions de personnes, soit près de la moitié de la population Centrafricaine, seront en situation d'insécurité alimentaire à un niveau de crise ou d'urgence, entre avril et août 2022. Cette situation d'insécurité alimentaire risque fortement d'augmenter la vulnérabilité des femmes et des filles aux violences sexuelles, au mariage forcé/précoce, au sexe pour la survie, à l'EAS et à la violence conjugale. La situation des VBG s'est détériorée : en 2021 il y a une augmentation de 26% d'incident de VBG rapportés par rapport à 2020 alors que les incidents déclarés au 1^{er} trimestre de 2022 représentent une augmentation de 141% par rapport à ceux déclarés au 1^{er} trimestre 2021. En rapport avec l'accroissement de l'insécurité alimentaire ainsi que l'impact du déficit ou du retard dans l'assistance alimentaire, il résulte des discussions en avril 2022 avec les PDI sur sites que le manque de nourriture est souvent cité comme une raison des violences sexuelles au sein du ménage, une des causes majeures pour laquelle les jeunes femmes ont des rapports sexuels transactionnels et aussi qui pousse les enfants à rejoindre les groupes et forces armés. Également le monitoring de protection de janvier à avril 2022 établit un lien étroit entre l'insécurité alimentaire et les risques de protection, en particulier dans les villages périphériques et sur les axes. Ainsi, les agressions physiques, les dénis de ressources et les violences psychologiques commises dans un contexte de recherche d'alternatives à l'alimentation constituent 46% des types de VBG rapportés par le monitoring de protection.

Au premier semestre 2022, la RCA continue de vivre dans un contexte ambivalent avec d'une part, une partie du territoire encore affectée par la violence et les activités des groupes armés, et d'autre part, des régions où la situation sécuritaire s'améliore progressivement. Le retour volontaire (spontané ou facilité) d'une partie de PDI et de réfugiés s'est progressivement intensifié au cours de l'année 2021 et au premier semestre 2022. Ces retours volontaires ont notamment été effectués dans les préfectures de la Lobaye, de la Nana-Mambéré, de la Mambéré-Kadéi, de la Sangha-Mbaéré et à Bangui où il y a une amélioration globale de la situation sécuritaire. A l'inverse, les zones où il y a une présence importante de PDI sont celles dans lesquelles il y a une présence importante des groupes armés, à savoir les préfectures de l'Ouaka, de la Basse-Kotto, de la Haute-Kotto, de l'Ouham, de l'Ouham-Pende, et de la Nana Gribizi.

Le nombre des violations des droits humains et du droit international humanitaire (DIH) documentés par le BCNUDH a connu une tendance à la hausse. Alors qu'en 2020 le BCNUDH avait documenté 842 violations affectant 1407 victimes, en 2021 il a documenté 1 369 violations des droits humains et du DIH. Ces violations ont affecté 2 857 victimes incluant 1 238 hommes, 319 femmes, 171 garçons, 222 filles, 520 autres civils non identifiés, 175 enfants non identifiés et 212 groupes de victimes collectives. De janvier à mars 2022, le BCNUDH a documenté 214 violations qui ont affecté 564 victimes constituées de 252 hommes, 77 femmes, 74 garçons, 41 filles, 64 civils non identifiés, 16 non identifiés et 35 groupes de victimes collectives. La détérioration de la situation des droits humains et du DIH intervient dans le contexte des opérations militaires menées par les FACA et leurs alliés contre les groupes armés. Les violations sont commises par toutes les parties au conflit. Alors qu'en 2020 11% de violations des droits humains et du DIH documentés par le BCNUDH étaient attribués aux acteurs étatiques, en 2021 48% de violations documentées sont attribués à cette catégorie d'auteurs.

Avec 899 violations graves documentées par les Nations Unies en 2020 à travers le mécanisme de rapportage des graves violations des droits de l'enfant en situation de conflit (MRM,) le recrutement d'enfants est resté la violation la plus importante. Il représente environ 74 % de tous les incidents de violations graves des droits de l'enfant documentés. Plus de la moitié d'incidents documentés et vérifiés en 2020 (sur un total de 584 cas) se sont produits au cours du dernier trimestre. Cela est une indication de l'impact de la crise post-électorale sur les enfants. En 2021, les Nations unies ont vérifié près de 925 violations à l'encontre des enfants, soit une augmentation de 3% par rapport à 2020 (899).

L'afflux de bétail sur le territoire centrafricain s'est intensifié à mesure que les pâturages et ressources en eau se sont raréfiés dans les pays voisins. Les pressions exercées sur les ressources naturelles causent de vives tensions entre agriculteurs et éleveurs. Le non-respect des couloirs de transhumance, la présence de plusieurs éléments armés dans les couloirs empruntés par les bétails et la quête de gains économiques par les différents groupes sont des facteurs supplémentaires qui risquent d'alimenter les violences relatives à la transhumance.

3. RISQUES DE PROTECTION

Au premier trimestre 2022, 3 016 incidents ont été enregistrés par le monitoring de protection, dont 56% de VBG. La typologie des violations enregistrées montre que les grandes tendances observées en 2021 continuent, avec une prédominance des VBG, suivie des atteintes à l'intégrité physique (20%), des atteintes au droit à la propriété (17%) et des atteintes au droit à la liberté (5%). 43 cas de violation de la résolution 1612 ont été enregistrés. Les sections suivantes font un focus sur les VBG, les déplacements forcés de la

population, les menaces d'éviction des PDI sur sites, les attaques contre les infrastructures de santé, le recrutement et l'utilisation des enfants par les groupes armés, les restrictions aux mouvements et à l'accès humanitaire.

Risque 1 : Violences sexuelles et basées sur le genre

Dans la plupart des communautés en RCA, les normes socio-culturelles (genre) relèguent les femmes et les filles ont un rôle secondaire où elles sont moins consultées dans la prise de décision concernant la vie de la famille et dans la communauté. Cela a contribué à un climat de banalisation des incidents de VBG par des membres de la communauté eux même. Lors d'une évaluation de protection en avril 2022, un leader communautaire déclarait que c'est plutôt les femmes et les filles qui doivent être blâmées pour les actes de violences sexuelles, grossesses précoces et non les hommes et les garçons qui en sont auteurs d'où pour lui la nécessité de marier les filles très tôt, avant 18 ans.

La situation sécuritaire volatile couplée avec l'insécurité alimentaire en RCA exacerbent davantage la vulnérabilité des femmes et des filles à des formes multiples de VBG. L'intensification des violences des groupes armés, en particulier sur les axes, limite l'accès des femmes et des hommes aux opportunités génératrices de revenu à travers le commerce, le transport, etc. Celles parmi les femmes qui n'ont pas d'autres choix de survie et qui de ce fait décident d'aller aux champs et à la recherche de bois de chauffe sont souvent victimes de violences sexuelles. Les auteurs de ces faits sont souvent des éléments des groupes armés ou des membres de la communauté qui profitent de l'insuffisance des mécanismes de répression dans leurs communautés. Lors d'une évaluation de protection en avril 2022, un participant au focus group a partagé que des groupes armés ont surgi un matin dans le village d'un collègue et se sont mis à violer



les femmes et les filles sous l'œil impuissant des membres de leur famille. Après avoir fini leur sale besogne, ces éléments armés se sont retirés.

La plupart des mécanismes de répression dans les communautés affectées sont gérés parfois par les leaders communautaires et les services de sécurité et judiciaire ; là où cela existe. Souvent ceux-ci font une gestion à l'amiable des cas de VBG contre le paiement d'une amende ou parfois le mariage de la survivante par l'auteur du viol. Quelques fois, même le recours à l'amiable n'est pas une alternative, à tel enseigne que les faits restent dans l'impunité totale surtout si les auteurs présumés sont des hommes en armes.

Cette situation est un des facteurs explicatifs de l'accroissement continu des incidents de VBG rapportés : 26% de plus en 2021⁷ par rapport à 2020 et 141% de plus au 1^{er} trimestre 2022 par rapport au 1^{er} trimestre 2021. Au 1^{er} trimestre 2022, bien que toutes les 6 formes⁸ de VBG soient rapportées, les formes les plus signalées sont des violences sexuelles (34%) et les dénis de ressources (22%). La quasi-totalité (93%) des survivant(e)s des cas de VBG rapportés sont des femmes et des filles. Les adultes survivants représentent 83 % tandis que les enfants représentent 17 %. Il est important de noter que ce chiffre ne représente pas la réalité des VBG qui affectent les enfants en raison de l'adaptation insuffisante des approches d'interventions aux enfants chez plusieurs partenaires VBG. A titre illustratif, les données d'un partenaire VBG dont les interventions sont focalisées sur les enfants montrent que 65% de cas de viol rapportés de novembre 2021 à mars 2022 ont été commis sur des mineurs. Certains partenaires ont rapporté leur inquiétude par

⁷ Rapport annuel GBVIMS 2021, AoR VBG RCA

rapport au silence des communautés sur les actes de violences sexuelles sur les enfants au sein de leur famille.

Ainsi en raison de l'insécurité alimentaire et de la situation sécuritaire volatile, les femmes et les filles font face à des risques grandissants de VBG. Parmi elles, les femmes et filles PDI, les femmes cheffes de ménage, les veuves, les filles mères, les femmes vivant avec handicap courent plus de risques de plusieurs formes de VBG dont les violences sexuelles, mariage forcé/précoce, le sexe pour la survie, l'exploitation et abus sexuels et la violence conjugale. Cela nécessite plus d'actions de prévention, de réduction de risque et de réponse multisectorielle adéquate.

Risque 2 : Déplacements forcés, séparation familiale et menace d'éviction des PDI sur sites

L'ensemble des 16 préfectures de la RCA et la capitale Bangui hébergent des PDI en sites ou en familles d'accueil. Les violences armées sont la principale cause des déplacements forcés de la population en RCA. Et quelque fois des déplacements préventifs de la population par peur d'attaques ou de représailles. De janvier à avril 2022, les déplacements les plus importants rapportés par les partenaires de la commission mouvement de la population (CMP) ont été dans les préfectures de la Ouaka, l'Ombella-M'poko, la Nana-Gribizi et l'Ouham-Pende, soit 80 285 PDI représentant 75 % de l'ensemble des nouveaux déplacements pendant cette période. Les distances parcourues par les PDI de leurs lieux de provenance vers les sites d'accueil sont assez variées. Lors d'une évaluation de protection au PK5 à Bangui en août 2021, certaines familles PDI interviewées

⁸ Classification des types de VBG par le GBVIMS : viol, agression sexuelle, agression physique, mariage forcé/précoce, dénis de ressources/d'opportunité ou de services, violences psychologiques

provenaient de Bambari, soit plus de 400 km parcourus. Il arrive aussi que certains déplacements soient sur des distances relativement courtes, parfois même d'un quartier à un autre dans une même ville.

Dès la seconde moitié de 2021, les acteurs de protection ont commencé à rapporter de plus en plus des cas de menaces d'éviction de PDI sur sites. Dans certains cas, les menaces ont été mises à exécution et les PDI effectivement évincés, tels qu'à Bambari (8 375 PDI du site Elevage) et à Batangafo (40 ménages PDI du site Alternatif). Le 9 mai 2022, les autorités administratives de Batangafo ont donné un ultimatum aux PDI du site dit « MINUSCA » de quitter le site au plus tard le 6 décembre 2022, afin de permettre la construction des infrastructures pour le bon fonctionnement de l'administration de l'Etat. Ainsi 2 698 PDI pourraient être exposées à une éventuelle éviction forcée. Un plaidoyer est en cours auprès des autorités afin de trouver une solution basée sur les principes pertinents de protection. Les auteurs des menaces d'éviction sont souvent les autorités locales, les éléments armés et les propriétaires de terrains sur lesquels sont établis les sites. La quasi-totalité des 96 sites de PDI en RCA se sont créés de manière spontanée à la suite des chocs ayant occasionné des déplacements de la population, sans concertations et accords formels préalables avec les propriétaires de terrains sur lesquels sont établis ces sites. Cet état des faits expose davantage les PDI à la menace d'évictions forcées.

Des nombreuses situations de séparations familiales interviennent le plus souvent pendant les mouvements de la population, notamment les déplacements forcés. La séparation familiale est un autre facteur qui contribue à la vulnérabilité des enfants, filles et garçons, à la violence, aux abus et à l'exploitation. En effet sans la protection d'un adulte, les enfants séparés et non accompagnés courent un risque élevé d'être recrutés et utilisés dans des conflits armés et d'adopter d'autres stratégies d'adaptation les mettant à risque. En 2021, le domaine de responsabilités de la Protection de l'enfant a assuré

l'identification et la prise en charge alternative de 868 enfants non accompagnés et séparés (386 filles). Entre janvier et avril 2022, 174 enfants séparés et 362 enfants non accompagnés (151 filles) ont été identifiés et pris en charge.

Risque 3 : Attaques sur les infrastructures de santé

Les infrastructures de santé continuent à être la cible des attaques d'hommes en armes provoquant ainsi leur fermeture temporaire ou la suspension des activités qui ont un impact direct sur l'accès de la population aux soins. Le mécanisme de surveillance des attaques sur le système de santé administré par l'OMS a enregistré 18 attaques en 2020 et 90 attaques en 2021. Selon les données du Cluster Santé, 13 attaques ont été rapportées de janvier à mai 2022.

Risque 4 : Le recrutement et l'utilisation des enfants par les groupes armés

Le recrutement et l'utilisation d'enfants (filles et garçons) par les forces et groupes armés fait l'objet d'une attention particulière tant au niveau international qu'en RCA. Sur les six violations graves des droits de l'enfant dans les conflits que les Nations Unis surveillent (meurtres et mutilations, violences sexuelles, enlèvements, recrutement et utilisation, attaques contre des écoles et des hôpitaux, refus d'accès à l'aide humanitaire), le recrutement et l'utilisation d'enfants par des groupes armés restent la violation grave des droits de l'enfant la plus répandue en RCA (74% des violations).

La nature prolongée du conflit et les cycles de violence empêchent un accès durable aux services de base, aux possibilités de développement économique et à la sécurité stable dont les enfants ont besoin pour s'épanouir. En conséquence, de nombreux enfants,

filles et garçons, continuent d'être confrontés à un risque accru de recrutement et de re-enrôlement par des groupes armés. Ils sont utilisés notamment mais pas exclusivement comme combattants, porteurs, messagers, cuisiniers, gardien de bétail et/ou à des fins sexuelles. En outre, en raison des tensions entre les communautés, et de certaines rivalités ethniques, certains enfants sont encouragés par leurs familles et leurs communautés à participer au conflit armé, malgré le danger et les dommages que cela implique. Ainsi des nombreux enfants n'ont pas rejoint les groupes armés pour des raisons économiques mais pour d'autres facteurs comme par exemple, le besoin de se venger ou de protéger leurs familles et communautés. Les résultats des évaluations réalisées en 2021 par le domaine de responsabilité Protection de l'Enfant ont confirmé la présence des enfants associés aux forces et groupes armés (EAFGA) dans toutes les sous-préfectures enquêtées (26) à l'exception de Bangui. S'agissant du mode de recrutement, environ 40% ont rejoint 'volontairement' les groupes armés. Pour ceux-là qui ont été recrutés 'volontairement', dans 60% de cas, ce sont les parents qui ont influencé la décision de l'enfant.

Dans cet environnement extrêmement fragilisé où les services de protection de base sont affaiblis et où les mécanismes traditionnels de protection de l'enfance basés sur la communauté ont été perturbés, l'impact de ces multiples formes de violences sur le développement des adolescent(e)s, jeune et leur bien-être psychosocial est indéniable. Malgré leurs expériences, ces enfants sont résilients et peuvent contribuer de manière constructive aux efforts de reconstruction et de réconciliation s'ils reçoivent l'aide, le soutien et les encouragements appropriés.

Risque 5 : Restrictions aux mouvements et à l'accès humanitaire

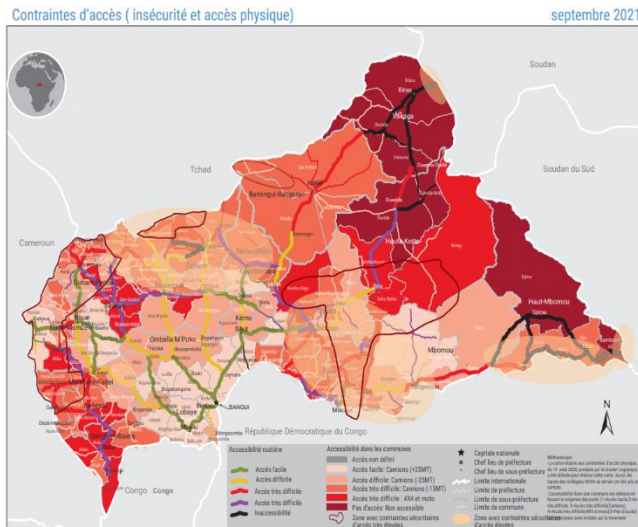
En RCA, de nombreuses entraves à l'accès humanitaire impactent la capacité des acteurs humanitaires à atteindre les personnes touchées par les crises à répétition, ainsi que la capacité des personnes affectées à accéder à l'assistance et aux services essentiels. Selon l'aperçu du cadre du suivi et du rapportage fait par OCHA sur l'accès humanitaire, 4 de 9 contraintes suivies ont été les plus significatives au premier trimestre 2022 : i) les hostilités en cours et les opérations militaires ii) les violences contre les personnels, biens et infrastructures humanitaires iii) la présence des engins explosifs iv) les obstacles qui empêchent les populations affectées à accéder à l'aide et aux services. De janvier à mars 2022, sur un total de 38 incidents ayant affecté les humanitaires, 29 sont des incidents de violence contre les personnes, les biens et les infrastructures communautaires. Ces diverses contraintes rendent tout mouvement de personnes ou de bien compliqué, coûteux, long et dangereux. Ces restrictions à l'accès impactent aussi négativement la capacité des personnes affectées à accéder à l'assistance et aux services essentiels. Entre les taxations des porteurs d'armes, les opérations militaires et les graves lacunes des infrastructures de transport, tout mouvement de personnes ou de bien est compliqué, coûteux, long et dangereux. Pour les femmes et les filles, ce mouvement s'avère plus dangereux avec un risque d'enlèvement et de violences sexuelles.

Depuis 2021, les engins explosifs sont devenus une menace de protection de plus en plus préoccupante. Alors qu'en 2020 seuls 2 incidents relatifs aux engins explosifs avaient été enregistrés dans les préfectures de l'Ouham-Pende et la Nana-Mamberé sans faire de victimes humaines, en 2021 UNMAS a documenté 44 incidents faisant 78 victimes parmi lesquels 48 blessés et 30 tués. 68% de victimes sont constitués des civils, parmi lesquels les hommes

représentent 85% et les enfants 6%. De janvier à mai 2022, UNMAS a documenté 31 incidents faisant 36 victimes parmi lesquels 28 blessés et 8 tués. 75% de victimes sont constitués de civils, parmi lesquels les hommes représentent 41% et les enfants 52%. Ainsi il apparait que dans les 5 premiers mois de 2022, le nombre d'enfants victimes enregistrés par UNMAS est de plus en plus élevé (de 6 % à 52% de victimes civils, soit 350 fois de plus). Alors que les 2 incidents documentés en 2020 avaient eu lieu dans 2 préfectures, les incidents documentés en 2021 et 2022 ont eu lieu dans 11 préfectures. Les préfectures les plus affectées sont l'Ouham-Pendé, la Nana-Mamberé, la Mambere-Kadéi et l'Ouaka, avec 81% du nombre d'incidents documentés.

4. RÉPONSE

4.1 Contexte opérationnel et accès humanitaire



Accès à certaines zones en raison de la situation sécuritaire (sous-préfectures de Amada-Gaza, Alindao, Bambouti):

- L'instabilité/absence de connexion internet réduit le partage à temps des alertes via Kobo Collect
- L'instabilité du réseau téléphonique limite l'efficacité du monitoring à distance
- Mauvais état des routes pendant la saison des pluies.
- La présence persistante des groupes armés et d'engins explosifs dans certaines localités (Nana Mambéré : Nièm-Yéléwa et Abba).
- Persistance des cas de braquage/vol à main armée, extorsion des biens y compris le personnel humanitaire.

4.2 Réponse aux violences basées sur le genre

Selon les services disponibles, les survivants de VBG ont bénéficié de plusieurs formes d'assistance bien que des gaps importants demeurent dans la plupart des services. En 2021, la Coordinatrice Humanitaire a mobilisé des fonds humanitaires d'environ 5 millions USD pour renforcer la réponse VBG en RCA. Il est important de constater qu'il y a une augmentation de 26% des survivants de VBG assistés en 2021 comparé à 2020.

L'analyse des données du GBVIMS du 1er trimestre 2022 indique que le service de soutien psychosocial a été sollicité et délivré à 100% des survivants de VBG rapportés et 81% ont reçu une assistance médicale. Néanmoins, la prise en charge holistique des besoins des survivants de VBG reste insuffisante. En moyenne seulement 40% des survivants ont bénéficié d'une assistance multisectorielle couvrant leurs besoins dans au maximum 2 des services dont l'appui psychosocial, médical, assistance juridique et ou l'appui pour la réinsertion socioéconomique. Le pourcentage de survivants qui n'ont pas pu être assistés, en raison de l'indisponibilité des services, varie

d'un service à l'autre. Une proportion de 19 à 97% des survivants de VBG ayant besoin d'une assistance médicale, d'un soutien aux moyens de subsistance, de l'accès aux services d'hébergement en lieu sûr, de l'assistance juridique et de l'accès aux services de sécurité n'ont pas pu être assistés. La prise en charge critique des survivants de viol dans les 72 heures suivant l'incident reste une préoccupation majeure. Seuls 36 % des cas de viol ont reçu un soutien psychosocial et des soins médicaux dans ce délai. L'enquête HeRAMS du 4^{ème} trimestre 2021 indique que 55% des formations sanitaires en RCA n'offrent pas une prise en charge médicale des violences sexuelles.

Les principaux facteurs expliquant le gap dans l'offre de services sont l'insuffisance et l'indisponibilité de services dans certaines localités, les contraintes socioculturelles, la honte, la peur des représailles, la stigmatisation des survivants par la société, les frais médicaux et la distance éloignée des services. Ces obstacles découragent les survivants de rechercher des services.

La distribution des kits de dignité aux femmes et filles en âge de procréer est arrêtée actuellement pour la plupart des partenaires par manque de financement. Cela contribuerait à accroître la vulnérabilité des femmes et des filles aux risques de VBG dans un contexte où l'insécurité alimentaire forcera la plupart des ménages à déprioriser les besoins spécifiques des femmes et des filles. Selon une évaluation rapide, les partenaires de l'AoR VBG ont identifié 136.270 femmes et filles en besoin de kits de dignité en RCA dont seulement 1% de besoin pourrait être couvert par les ressources actuelles disponibles.

4.3 Réponse aux recrutements et utilisations d'enfants par les acteurs armés

En 2021, 2 874 enfants (dont 899 filles) sortis des groupes armés ont accédé à des programmes de réintégration socio-économique. De janvier à avril 2022, 801 enfants (dont 352 filles) libérés des groupes armés ont déjà été pris en charge. Les rapports de terrain indiquent que de nombreux autres enfants, filles et garçons, sont encore associés à des groupes armés, et prêts à être démobilisés et réintégrés dans leurs familles et communautés. Comme indiqué plus haut, de nouveaux recrutements ont encore lieu, favorisé par un contexte politique, économique et social instable. Compte tenu du contexte de la pauvreté et de la quasi-absence de services de base, particulièrement dans les préfectures rurales, la réintégration durable des EAFGA demeure une préoccupation importante. UNICEF vient de finaliser une évaluation formative de son programme de réintégration des EAFGA en RCA pour la période allant de janvier 2014 à décembre 2020. Cette évaluation a confirmé que pour être soutenables, ces programmes de réintégration doivent adresser les facteurs d'attraction et d'incitation au recrutement et à l'utilisation des enfants par les groupes armés. Des stratégies d'interventions plus flexibles sont nécessaires afin de fournir à la fois des services directs aux enfants tout en adressant certains autres facteurs dans l'écosystème dans lequel le recrutement se fait et où les enfants sortis des groupes armés sont réintégrés. Un engagement soutenu avec les familles et communautés est nécessaire afin d'influencer leur perception et compréhension de l'impact des conflits armés sur les enfants et leurs rôles dans la résilience des enfants et leur protection contre le recrutement et l'utilisation par les groupes armés. Cela doit aussi passer par le renforcement des capacités des familles et communautés à assurer une prise en charge adéquate et une protection de base aux enfants, en particulier ceux affectés par les conflits armés.

Les filles courent des risques particuliers car elles sont souvent enlevées et utilisées comme épouses des combattants, exploitées

sexuellement et subissent des grossesses indésirées. Lorsqu'elles sont démobilisées, elles ont davantage de risques d'être stigmatisées, voire rejetées par leur communauté. Les opportunités d'accès à des programmes de réintégration socio-économique limitant les risques de re-recrutement et promouvant la cohésion sociale restent toutefois limitées en RCA à cause de la faible disponibilité des ressources financières suffisamment flexibles et dans la durée.

4.4 Réponse aux menaces d'évictions forcées des PDI

La réponse apportée aux cas des menaces d'évictions forcées des PDI s'est faite essentiellement en termes de plaidoyer aux niveaux national et local pour le respect des principes directeurs relatifs aux PDI et de soutien et conseils techniques à l'Equipe Humanitaire Pays, aux autorités et aux acteurs humanitaires. Ainsi par exemple, à la suite de l'éviction forcée de 8 375 PDI à Bambari en juin 2021, le cluster protection a été déployé pendant plus de 2 semaines pour apporter un soutien technique aux autorités locales et aux acteurs du terrain. Le cluster a produit 2 notes techniques à l'intention de l'Equipe Humanitaire Pays. Ce processus a abouti à la réinstallation de 1872 personnes à Pladama-Ouaka.

4.5 Le monitoring de protection

Par ailleurs, les acteurs de monitoring de protection ont renforcé le déploiement des mécanismes communautaires de Protection composés de relais communautaires femmes et hommes, et de comités de protection répartis dans 57 sous-préfectures. Ces structures communautaires ont été formés et outillés pour faire la surveillance et la collecte des informations de protection, ainsi que les référencement. Un total de 3 016 incidents individuels a été

collectés et partagés, et 56 alertes pour ce qui concerne les menaces collectives, c'est-à-dire celles qui affectent plusieurs personnes ou un groupe de personnes par opposition aux incidents individuels.

5. RECOMMANDATIONS ET ACTIONS PRIORITAIRES

5.1 Violences sexuelles et basées sur le genre

- Renforcer le financement des programmes VBG et investir davantage dans les services spécialisés de gestion de cas de VBG avec une approche de prise en charge holistique adaptée à l'âge et au sexe des personnes survivantes. Ces programmes doivent également avoir des approches de mobilisations communautaires ciblant les adolescents ainsi qu'une stratégie efficace pour mieux engager les hommes et les garçons dans la prévention et la réponse aux VBG ;
- Accroître l'accès aux services offerts aux personnes survivantes de VBG en investissant davantage dans le renforcement des capacités des prestataires de services sur la prise en charge multi sectorielle y compris le pré-positionnement des kits post viols, la conduite des cliniques médicales, juridique et gestion de cas mobile ainsi que la supervision et le bien-être des prestataires de services
- Renforcer la localisation de la réponse VBG à travers un financement conséquent et un renforcement des capacités VBG des ONGs locales et des organisations/associations féminines pouvant offrir un potentiel d'accès aux communautés dans les zones d'insécurité éloignées et la durabilité des actions de prévention et de réponse aux VBG ;

- La réduction des risques VBG à travers le pré-positionnement des kits de dignité et le renforcement des capacités des acteurs d'autres clusters sur l'intégration des actions minimales de réduction de risques VBG/EAS dans leurs interventions
- Renforcer l'autonomisation économique des femmes et des jeunes afin de contribuer à réduire les risques de l'utilisation des stratégies d'adaptation négatives y compris les violences sexuelles, mariage forcé/précoce, le sexe pour la survie, l'EAS et la violence conjugale.

5.2 Attaques sur les infrastructures de santé

- Continuer à engager les différents acteurs pertinents, y compris les acteurs armés, sur le respect du Droit International Humanitaire

5.3 Recrutement et utilisation des enfants par les acteurs armés

- Poursuivre l'approche intégrée de protection de tous les enfants affectés par le conflit, couvrant l'ensemble du parcours des enfants, filles et garçons, depuis l'analyse de leurs besoins jusqu'à la fin de leur prise en charge ;
- Renforcer les capacités techniques et logistiques des acteurs communautaires en Protection de l'enfant pour renforcer l'environnement protecteur, le bien être psychosocial et la résilience des enfants dans les zones affectées ;
- Élargir et améliorer la stratégie d'identification des EAFGA pour faciliter l'accès au programme à plus d'enfants, filles et garçons et faire face aux défis posés par la nouvelle dynamique du conflit ;
- Renforcer la dimension sociale du soutien à la réinsertion socio-économique des EAFGA pour assurer une meilleure efficacité et durabilité des efforts entrepris, en impliquant de

manière plus significative les enfants, les familles, les services étatiques, et les communautés dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme

- Intensifier des campagnes d'information auprès des forces de défense et de sécurité, des communautés et des enfants pour la prévention de l'utilisation des enfants et le processus de libération et d'accueil des EAFGA en intégrant une approche de communication pour le développement à travers un dialogue social avec toutes les parties prenantes
- Promouvoir la mobilisation de financements flexibles d'une durée de 12 à 18 mois minimum, afin de pouvoir déployer l'ensemble des soutiens qui renforcent les chances d'une réinsertion durables des enfants, filles et garçons.
- Promouvoir des approches intersectorielles face à une situation d'urgence de plus en plus complexe afin de diminuer les recours aux stratégies d'adaptation négatives pour la protection des enfants.

5.4 Eviction forcée des PDI et séparation familiale

- En collaboration avec le Cluster CCCM, élaborer une liste des propriétaires de terrain sur lesquels sont établis l'ensemble des sites PDI
- En collaboration avec le Cluster CCCM et les clusters sous-nationaux, identifier tous les sites sur lesquels il y a menaces d'éviction ou d'autres sites potentiels où il y aurait des menaces en vue
- Mobiliser les autorités nationales et l'Equipe Humanitaire Pays pour engager un dialogue avec les propriétaires de terrain des sites à risque afin de promouvoir le respect des principes directeurs relatifs aux personnes déplacées dans leur propre pays pour atténuer les risques d'éviction forcée



- Mobiliser les autorités nationales et le Groupe de Travail Solutions Durables afin d’engager le processus de recherche de solutions et le dialogue avec les PDI et tous les autres acteurs pertinents, conformément aux principes pertinents de protection
- En collaboration avec le Cluster CCCM, donner la priorité aux ENAS pour un accès égal et sûr à l’assistance, à la protection et aux services.